



## Compte Rendu de la CAPA Recours des PSYEN du 9 AVRIL 2021

En préambule M. Rambaud (DRRH) nous présente ses excuses pour le retard pris par les commissions précédentes.

En réponse à notre déclaration liminaire sur l'évaluation professionnelle des collègues et le problème de l'avancement au mérite voulu par l'État alors même qu'il impose un pourcentage de « méritants », créant ainsi une inégalité de traitement, M. Rambaud rappelle qu'effectivement l'avis de la Rectrice s'inscrit dans une démarche de « quotas » et que l'évaluation se fait par l'interaction de 2 démarches :

- Une appréciation littérale sur les compétences professionnelles par les évaluateurs primaires où là il n'y a pas de quotas. (Pour les EDO : DCIO et IEN IO ; pour les EDA : IEN de circonscription et IA DASEN)
- Un avis Rectrice qui lui s'effectue dans un cadre contingenté avec des quotas qui prend en compte les appréciations littérales et d'autres éléments favorisant un certain équilibre entre les disciplines (EDA / EDO pour ce qui nous concerne) et la parité Hommes Femmes.

Cette année (2019-2020) les entretiens de carrière ont concerné 26 collègues répartis comme suit :

- 2 pour le 1<sup>er</sup> entretien (6<sup>ème</sup> échelon)
- 10 pour le 2<sup>ème</sup> (8<sup>ème</sup> échelon)
- 14 pour le 3<sup>ème</sup> (9<sup>ème</sup> échelon, passage à la Hors classe) sans entrants ni sortants.

Il y a eu 2 recours hiérarchiques pour lesquels les avis rectrices ont été maintenus. Suite à cette position il y a eu 1 recours en CAPA que nous examinons aujourd'hui.

M. Rambaud nous fait lecture de l'appréciation littérale donné par l'Inspecteur et l'avis Rectrice.

La collègue ayant pris préalablement contact avec nous, nous avons pu reprendre avec elle les différents éléments du recours, comprendre et analyser la situation. Ainsi lors de notre prise de parole nous avons pu attirer l'attention de l'administration sur des points précis.

Suite à notre argumentation et après de nombreux échanges sur la situation, Mr Rambaud accepte une révision à la hausse de l'avis Rectrice.

Il nous précise que ce qui a été évoqué par les représentants du personnel fera l'objet d'échanges avec l'évaluateur primaire.

**Nous passons ensuite aux questions diverses.**

**En ce qui concerne les recours éventuels** suite aux mutations inter académiques et les demandes de certains 1ers non entrants M. Rambaud répond qu'il n'y a pas de position de principe et que chaque situation est regardée au cas par cas mais que généralement un avis favorable est donné.

**Sur les critères retenus par l'académie de Bordeaux pour les mutations des DCIO** Mme Chollier rappelle que les IENIO et les CSAIO des académies d'entrée et de sortie émettent un avis et qu'au final c'est l'IG qui va harmoniser et prendre une décision. Elle insiste sur le fait que ce sont des postes à profils et qu'ils n'ont pas accès aux éléments déterminants. C'est un mouvement spécifique national.

*Nous expliquons que le manque de critère affiché peut laisser place à un recrutement par cooptation avec un sentiment d'injustice pour certains candidats.*

**Sur les frais de déplacements non remboursés des stages inversés** M. Rambaud nous répond que c'est une position de principe qu'il conviendra de faire évoluer favorablement.

**Au sujet de la formation continue des Psy EN EDO** Mme Castaing IEN IO du Lot et Garonne prend la parole pour relayer la réponse écrite de M. Fouchard, CSAIO.

La formation Gestion de crise sera assurée cette année et va concerner 90 stagiaires. Par contre la formation sur les Processus psychologiques à l'adolescence n'aura pas lieu par manque d'intervenants.

**Concernant le mouvement des EDA**, suite à nombreuses interventions depuis 3 ans et notamment cette année, le rectorat a interpellé le ministère sur le problème du logiciel et Mme Chollier nous dit qu'une communication a été faite à tous les PsyEN EDA sur I PROF le 26 avril, soit 2 jours après la fermeture du serveur. :

Il est désormais possible de faire un vœu précis sur une école de rattachement en ayant l'assurance de ne pas être affecté sur une autre école de la circonscription. Malgré l'annonce tardive de cette information qui a jeté le trouble parmi les PsyEN EDA qui participaient au mouvement, nous nous réjouissons que notre mobilisation et notre ténacité aient été entendues au niveau du rectorat comme au niveau du ministère. Dorénavant, les PsyEN EDA pourront faire des vœux précis sur les écoles de rattachement, comme si cela correspondait à un poste (vœu établissement).

**Quant à notre questionnaire sur des suppressions et créations de postes** qui avaient été annoncées sans que cela soit examiné par les instances compétentes (CTA) ; M. Rambaud nous explique qu'il a voulu régler cette situation simplement sans saisir les instances mais il nous confirme que dans la mesure où ceci n'a pas été entériné en CTA il ne peut y avoir création ou suppression de postes.

*Tout CIO ou antenne possède un numéro UAI ; c'est ce qui définit un établissement. Les permanences doivent se faire sur le lieu d'affiliation du numéro UAI. Les ouvertures/fermetures d'antenne ou de CIO comme les suppressions et créations de poste doivent être examinées en Comité Technique Académique. C'est une instance de dialogue sociale qui permet la*

*présentation des différents projets aux organisations syndicales. Nous le rappellerons systématiquement à l'administration dès lors qu'elle essaiera de procéder autrement.*

**En ce qui concerne les autres questions** M. Rambaud a simplement rappelé le cadre réglementaire sans donner de réponses précises arguant un manque de temps.

Devant le refus de répondre à la totalité de nos questions sous le prétexte de manque de temps (notre CAPA a duré 45 minutes alors que la durée habituelle est d'une heure) alors que ces trop rares CAPA sont les moments d'échanges officiels avec les représentants du personnel, nous décidons de reposer ces mêmes questions à l'écrit, par mail, afin d'obtenir des réponses précises et complètes. Nous vous en ferons part ultérieurement.

En conclusion, nous nous félicitons que cette CAPA ait permis à une collègue de voir son avis amélioré. Pour les années à venir, nous encourageons les collègues qui seraient mécontents de leur Rendez-vous de Carrière, à nous contacter afin que nous puissions examiner ensemble la possibilité de faire des recours gracieux et des recours en CAPA.

**Les commissaires paritaires PsyEN SNUipp FSU, SNES FSU**